



*Direction des Services Techniques*

## **Conseil municipal du 26 Septembre 2022 DELIBERATION**

Rapporteur : Raymond VILLALBA

Secrétaire de séance : Monsieur Saïd SOUITA

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33  
Nombre de présent-e-s : 25  
Nombre de votant-e-s : 30

### **Etaient présent-e-s :**

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,  
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, Mme Brigitte ROSSI, Adjointe,  
Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, M. Jean  
CONTOU CARRERE, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Flora LAPERNE, M.  
Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme  
Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Françoise STIOPHANE,  
M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Daniel LACRAMPE,  
Conseillers Municipaux.

### **Etaient représenté-e-s :**

- M. Patrick MAILLET donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- Mme Emmanuelle GRACIA donne pouvoir à M. Patrick NAVARRO
- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à Mme Brigitte ROSSI
- M. Jean-Paul PORTESSÉNY donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO
- M. Clément SERVAT donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE

### **Etaient absent-e-s :**

- M. Jean-Luc MARLE
- Mme Patricia PROHASKA
- Mme Nathalie PASTOR

## **32 - DEGREVEMENTS D'ASSAINISSEMENT SUR LES FACTURES DE 2021 ET 2022**

Des dégrèvements ont été accordés pour les années 2021 et 2022 sur des factures d'eau potable (part assainissement) en raison de surconsommations liées à des dysfonctionnements avérés sur les installations privées.

Procédure WARSMANN (applicable dans le cas de « consommations d'eau anormales » d'au moins deux fois le niveau de consommation moyen de l'abonné (exclusivement fuite sur canalisation intérieure).

N°	Abonné	Adresse	Consommation initiale facturée	Nouvelle consommation après dégrèvement	Montant de la réduction sur facture initiale	Cause	Année de la facture
1	SAGARA Thierry	7 BIS RUE DE LA FILATURE	247	44	453,30 €	FUITE CANALISATION	2021
2	DAVANCENS Serge	18 RUE JEAN BONNEMASON	211	120	357,12 €	FUITE CANALISATION	2022
3	CAMPS Jean-Claude	10 RUE GEORGES MESSIER	207	14	497,73 €	FUITE CANALISATION	2022

<b>TOTAL</b>	<b>1 308,15 €</b>
--------------	-------------------

Après avis favorable du Conseil d'exploitation en date du 12 septembre 2022,

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**,

- **PREND ACTE** des dégrèvements accordés.

Ainsi délibéré à OLLORON Ste-MARIE, ledit jour 26 septembre 2022.  
 Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHE LE 03.10.2022

  


  
**Bernard UTHURRY**

